

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2017**

OBJET

**14 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE
RURALITE REGION – AIDE A LA REVITALISATION DES
CENTRES BOURGS / ANNEXE 10**

N° 2017-04-14

NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 21

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, , Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL,

Pouvoirs : 7

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Isabelle GROLEAU
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 21
ayant un pouvoir... 07
votants..... 28

Absente : 1

Valérie ROBERT

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Considérant que la commune de Treillières, est identifiée comme une commune jouant un rôle de centralité et peut dans ce cadre bénéficier du dispositif d'aide à la revitalisation des centres bourgs ;

Considérant que les dépenses éligibles à ce dispositif concernent les études stratégiques de revitalisation des centres-bourgs ainsi que des investissements des opérations de reconquête des centres-bourg ;

Considérant que les projets d'aménagement des espaces publics adjacents aux immeubles font partie des projets éligibles ;

Considérant le lancement opérationnel du nouveau quartier à vocation intergénérationnelle, face à la mairie, mixant de l'habitat collectif, de l'habitat individuel, en accession libre, en accession sociale et locatifs sociaux, une résidence service seniors de 115 appartements, une supérette, des cellules commerciales et une médiathèque ;

Considérant que la commune de Treillières a décidé de structurer ce quartier par l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et la création de la place de la république accessible par des liaisons douces et chemins piétons ;

Vu la présentation du projet aux membres du conseil municipal en date du 27 février 2017,

Considérant la présentation faite à la commission ressources du 21 mars 2017 ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170403-2017-04-14-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention de 160 740 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional au titre du pacte ruralité région – aide à la revitalisation des centres bourgs - pour réaliser l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier face à la mairie dont les dépenses détaillées (1 054 120 € HT) et le plan de financement sont annexés à la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le 3 avril 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170403-2017-04-14-DE
Date de télétransmission : 07/04/2017
Date de réception préfecture : 07/04/2017